

Elections municipales

On devra se rappeler que l'élection de deux conseillers dans les municipalités rurales devront avoir lieu le second lundi de janvier prochain.

Nous rappellerons ce devoir aux électeurs municipaux, parce que généralement ils y attachent trop peu d'importance. C'est un malheur que nous voudrions leur éviter.

Si les canadiens s'occupaient de leur localité, ils en seraient infiniment plus propres.

Il suffit d'ouvrir les yeux sur ce qui se passe dans nos campagnes. Presque partout, les affaires locales sont à l'abandon. Il ne faut pas parler des chemins, c'est la dernière des choses à laquelle pensent les conseillers. Des améliorations, des réformes utiles, il n'en est pas plus question que l'an quarante, on semble même ignorer de part et d'autre qu'on a des droits à exercer et des devoirs à remplir.

Cette profonde apathie pour les affaires municipales dans les campagnes canadiennes, est la cause de plus grands maux qu'on ne le croit.

Le système constitutionnel qui nous a valu les bienfaits du *self government*, n'est qu'à moitié en mouvement. Il y en a une partie qui fonctionne, les législatures; mais l'autre partie, la municipalité est aussi embarrassée, que si l'on sortait d'en déballer les rouages incompris.

Entrons donc une bonne fois dans notre rôle. Occupons-nous de nos intérêts un peu plus. Choisissons pour siéger au conseil, des gens instruits de préférence aux ignorants. S'il faut payer des taxes pour réaliser des améliorations, surtout à l'égard des chemins publics, ne soyons pas récalcitrants; mais ayons les yeux ouverts sans cesse sur les actes de nos conseillers.

Rappelons-nous surtout que les corporations sont responsables des dommages de toutes sortes que peut occasionner l'état mauvais des chemins sous leur contrôle, et que les divers tribunaux du pays se sont toujours montrés inexorables sur ce point.

Plutôt que de payer des centaines de piastres par année pour dommages, amendes, etc., votons une appropriation pour faire macadamiser les chemins si c'est possible, dans tous les cas pour les entretenir constamment en bon état. Voyons, y êtes-vous — L'Union des Cantons de l'Est.

Les intérêts agricoles et industriels de la province de Québec

Nous lisons dans le *Négociant Canadien* :

La recommandation au gouvernement local de venir en aide aux établissements industriels dont les matières premières sont des produits agricoles, est de nature à soulever de graves discussions. Il est indubitable que l'agriculture dans la province de Québec a besoin de tous les encouragements possibles. Nous avons eu occasion de le répéter souvent : pour une raison ou pour une autre l'agriculture ne paie point ici; elle n'est ni assez développée, ni assez améliorée. Ses produits ne trouvent point de marchés avantageux.

Il faudrait à la fois changer la méthode de culture et l'espèce des produits.

Tout ce que le gouvernement pourrait faire dans ce but lui mériterait assurément la reconnaissance publique. Et il n'y a pas le moindre doute qu'en aidant à l'établissement d'industries dont la matière première serait des produits agricoles, on stimulerait la production dans une certaine mesure et l'on ferait un pas dans la voie du progrès.

Mais, il ne faut pas se dissimuler que les ressources financières de la Province ne sont pas considérables, et que le premier pas dans cette voie peut mener fort loin. C'est le Parlement fédéral qui est chargé de la législation fiscale, et autant nous le verrions avec plaisir encourager et protéger l'industrie, autant nous redouterions l'expérience que l'on veut amener le gouvernement de Québec à tenter.

Dans tous les cas, nous espérons que l'on pèsera avec soin les raisons pour et contre avant de prendre une détermination.

Les serviteurs d'autrefois.---Les serviteurs d'aujourd'hui

Suite.

En cette disette qui nous menace, une ressource s'offre à nous; je m'empresse d'appeler sur elle l'attention de tous, afin qu'un si beau projet ne s'évanouisse pas en fumée; mais pour cela il faut des aides puissantes. C'est une haute et noble entreprise qui attend, pour réussir, l'éloquence inspirée d'un Pierre l'Ermite et le dévouement sublime d'un Vincent de Paul.

Il y a partout un nombre considérable de ces infortunées que la fatalité de leur naissance a jetés dans les bras de la charité publique. Dans la plupart des villes, plusieurs asiles sont ouverts aux filles, et des centaines de jeunes enfants sont confiées aux soins vigilants des Sœurs de la Charité ou des Sœurs de la Providence. Qui ne reconnaît les sacrifices journaliers que s'imposent ces anges de la charité!

Ces jeunes filles dont on recueille l'enfance déshéritée, que des religieuses dévouées élèvent dans la seule pensée d'en faire des chrétiennes, pourraient former la phalange destinée à régénérer une profession tombée en désuétude. C'est la que nous irions chercher cette enfant sans mère, que nous croirions bientôt nôtre et que nous adopterions de tout cœur.

Que de jeunes têtes qui, tournées vers le but éminemment utile, essentiellement religieux, que nous proposons, pourraient apporter un si notable changement dans la position morale des familles!

Ces jeunes filles que l'on occupe à des travaux d'aiguille très-peu lucratifs et qui sont pour elles, dans tous les cas, une ressource précaire, ne pourrait-on, en interrogeant un peu leurs instincts, en étudiant leurs aptitudes, les former pour cette profession qui, élevée à l'état d'un sacerdoce de dévouement, aurait en quelque sorte ennobli par ce surnumérariat qu'elles feraient pendant les années de leur enfance?

Ce projet est loin d'être aussi simple que l'énoncé seul semble l'être. C'est toute une institution unique encore en son genre dont je demande la création; c'est une innovation heureuse que je voudrais voir accueillie avec bienveillance et enthousiasme par les intéressées. Je vais d'abord exposer simplement mon plan.

Donc, l'idée qui voudrait réunir toutes ces jeunes filles depuis leur enfance, jusqu'à l'âge de 15 ans, en une seule légion, qui les placerait toutes sous une même direction, qui les soumettrait aux mêmes règlements, qui les élèverait dans un même but, cette idée-là, il me semble, ne doit point être abandonnée.

Je ne m'occupe pas encore des moyens d'exécution, je veux seulement aujourd'hui faire ressortir pour celles d'entre vous, Mesdames, qui douteraient encore et traiteraient de réverie mon projet, immenses avantages qui résulteraient pour tous de son adoption immédiate.

J'ai énuméré déjà longuement, trop longuement peut-être, quoique j'en aie beaucoup passé sous silence, les annuis de toute sorte auxquels nous expose le mauvais choix d'une servante. J'ai démontré aussi bien que cela m'a été possible que, quel que soit le cas dans lequel nous nous plaçons, soit que nous prenions pour nous servir une jeune fille toute formée, soit que nous nous assujétissions à l'élever nous-mêmes pour nous, elle n'a pas, elle ne peut pas être pourvue de cette éducation première qui doit la rendre toujours soigneuse, attachée, obéissante.

On entrerait mieux encore dans mon point de vue si l'on réfléchissait bien, si l'on songeait surtout de quelle importance est pour une famille le bon ou le mauvais choix des domestiques et quels résultats on peut espérer ou craindre de ce choix. On s'est trop habitué aussi à considérer ceux qui nous servent comme des mercenaires dont on achète chèrement les services et dont on n'exige rien de plus que de l'exactitude. On n'a pas assez songé en faisant entrer un étranger ou une étrangère au sein de sa famille, qu'on l'identifiait un peu à sa famille; on s'est accoutumé à le considérer toujours comme un étranger, parce que très-souvent, presque toujours même, la conduite du domestique justifiait cette manière d'être. De là, la froideur de